

# ABONNEMENT EAU – ANNÉE 2023 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

## Période du 1<sup>er</sup> janvier 31 décembre 2023

**Finalité :** Aider les personnes âgées de plus de 70 ans et à faibles revenus, à payer leur abonnement eau (part fixe).

### Montant de l'aide :

- 50 € par an

### Conditions :

#### Si vous êtes propriétaire

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de l'impôt sur le revenu

#### Si vous êtes locataire

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de l'impôt sur le revenu

### Justificatifs (pièces à joindre) :

#### Si vous êtes propriétaire

- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière (= justificatif de résidence principale)
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

#### Si vous êtes locataire

- Dernière facture d'eau à votre nom (= justificatif de résidence principale)
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Je soussigné·e \_\_\_\_\_ certifie l'exactitude des éléments administratifs fournis.

Fait à La Motte-Saint-Martin, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

### Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- **Le règlement de la somme de : \_\_\_\_\_ €**

Le Président du CCAS  
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier